

Résolu: De transmettre une copie de ladite lettre à chacun des membres du Conseil.

13.—Du président du Comité des Champs de bataille nationaux, invitant Son Honneur le maire à assister à la célébration du troisième centenaire de Québec.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que Son Honneur le maire soit autorisé à représenter la Ville à l'occasion de cette fête.

14.—De M. l'échevin. J.-P. Gadbois, offrant sa résignation comme membre de la Commission des Marchés.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ladite résignation soit acceptée.

15.—De l'inspecteur des Edifices, approuvant les amendements projetés au règlement No 260, soumis par M. l'échevin Leclaire.

Déposée sur le bureau.

16.—Du Département en Loi, répondant aux questions posées par le Conseil, le 22 juin, *re* prolongement de la ligne de la Cie des tramways dans le quartier Mont-Royal, et au sujet du "Park and Island Ry."

Déposée aux archives.

17.—Et sur proposition de M. l'échevin PRUD'HOMME, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que la Compagnie des Chars Urbains de Montréal soit mise en demeure, par l'entremise du greffier de la Ville, de fournir au quartier Mont-Royal, ci-devant ville de Notre-Dame-des-Neiges, le même service de tramways qu'à la Ville de Montréal, conformément aux dispositions du règlement No 210 et au contrat basé sur icelui, et à cette fin de prolonger ses voies ferrées dans ledit quartier annexé, savoir tout le long du chemin de la Côte-des-Neiges, à partir de l'avenue Westmount jusqu'à l'avenue Maplewood, en passant par l'avenue de la Montagne, cette extension de route ou circuit étant exigé pour le service public.

18.—Sur proposition de M. l'échevin PRUD'HOMME, appuyé par M. l'échevin McKENNA, il est aussi

Résolu: De prier le Département en Loi d'étudier la question de la "Park and Island Ry Co.", et de prendre les mesures nécessaires pour empêcher ladite Compagnie d'exercer, dans les limites de la Cité, aucun droit qu'elle ne possède pas.

19.—Sur proposition de M. l'échevin NAULT, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que le Maire et les échevins de la Cité de Montréal offrent leurs plus sincères sympathies aux incendiés de la ville de Trois-Rivières, qui viennent d'être si cruellement éprouvés, par la destruction de la plus belle, de la plus commerciale et de la plus historique partie de leur ville; et que copie des présentes soit transmise au conseil de la ville de Trois-Rivières.

20.—Sur proposition de M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin LAVIOLETTE, il est

Résolu: Attendu que le parc La Fontaine est fréquenté par un grand nombre de personnes en été;

"Attendu qu'il n'existe sur ledit parc La Fontaine aucun restaurant où le public puisse se procurer des rafraîchissements;

"Que la Commission des Parcs et Traverses mette à l'étude la question de l'établissement d'un restaurant dans le parc La Fontaine, et fasse rapport au Conseil à ce sujet dans le plus bref délai possible.

ACTES

21.—Contrat entre la Ville et la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Sud de Montréal, *re* établissement d'un chemin de fer électrique.

Sur proposition de M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit projet de contrat soit approuvé et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

RAPPORTS

22.—De la Commission des Finances, à l'effet de déposer en Cour \$3,000, montant de l'indemnité due à Dame S. Clark, *re* Expropriation de la rue St-Antoine (4e section).

22½.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler

Resolved: That a copy of said letter be transmitted to all the members of the Council.

13.—From chairman of the National Battlefield Committee, inviting His Worship the Mayor to attend the tercentenary celebration in Quebec.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That His Worship the Mayor be authorized to represent the City on the occasion of the celebration.

14.—From Ald. J. P. Gadbois, tendering his resignation as member of the Market Committee.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said resignation be accepted.

15.—From Building inspector, approving proposed amendments to by-law No. 260, submitted by Ald. Leclaire.

Laid on the table.

16.—From Law Department, replying to questions put by Council on the 22nd June, *re* extension of Montreal Street Railway line in Mount-Royal ward, anent Park and Island Railway.

Filed of record.

17.—And on motion of Ald. PRUD'HOMME, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That the Montreal Street Railway Company be notified, through the City Clerk, to give to Mount Royal ward, formerly the town of Notre-Dame-des-Neiges, the same car service as that given to the City of Montreal, in accordance with the provisions of by-law No. 210 and the contract based thereon, and, for that purpose, to extend its tracks in the said annexed ward, namely all along the Côte-des-Neiges road, from Westmount Ave. to Maplewood avenue, via Mountain avenue, such extension of route or circuit being required for the public service.

18.—On motion of Ald. PRUD'HOMME, seconded by Ald. McKENNA, it was also

Resolved: That the Law department be instructed to look into the question of the Park and Island Railway Company, and to take the necessary measures to prevent said Company from exercising any right in the City which it does not possess.

19.—On motion of Ald. NAULT, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That the Mayor and the Aldermen of the City of Montreal offer their most sincere sympathy to the sufferers by fire of the City of Three Rivers, who have been recently put to such a severe trial by the destruction of the finest, most commercial and most historical part of their City, and that a copy of this resolution be transmitted to the Council of the City of Three Rivers.

20.—On motion of Ald. M. MARTIN, seconded by Ald. LAVIOLETTE, it was

Resolved: Whereas Lafontaine Park is resorted to by a large number of persons, in summer;

"Whereas there does not exist, in said LaFontaine Park, any restaurant where the public can obtain refreshments;

"That the Parks & Ferries Committee be requested to consider the question of the establishment of a restaurant in LaFontaine Park and to report to Council in this connection within the shortest possible delay."

DEED.

21.—Contract between the City and the Montreal and Southern Counties Ry. Coy, *re* establishment of an electric railway.

On motion of Ald. J. B. A. MARTIN, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said draft of contract be approved and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

REPORTS.

22.—From the Finance Committee, to deposit in Court \$3,000 being indemnity due to Mrs. S. Clark, *re* St. Antoine street expropriation (4th section).

22½.—From Finance Committee, to settle claims, amount-